



Ottawa RIVERKEEPER®
SENTINELLE Outaouais

Travaux près de l'eau (Québec)

L'aménagement des rives affecte directement la santé de la rivière des Outaouais. Aidez à minimiser ces effets en suivant la réglementation et les saines pratiques.



Photo: M Brown

Ce mauvais aménagement riverain augmente le ruissellement, l'érosion des berges et la pollution de la rivière des Outaouais.

Plus de 90 % de la vie aquatique d'une rivière naît, grandit et se nourrit à l'intérieur de ses zones peu profondes le long des rives. Les berges fournissent un habitat vital pour les poissons, les amphibiens, les oiseaux aquatiques et de nombreuses espèces de crustacés et d'insectes dont dépendent toute la chaîne alimentaire. Les rives établissent un lien crucial entre la terre et l'eau.

Les travaux d'aménagement riverain en cours le long de la rivière des Outaouais menacent ces écosystèmes fragiles et dégradent considérablement la qualité de l'eau pour la pêche et la baignade. Il est facile d'oublier que de défricher la végétation ou de construire un quai au bord de l'eau affecte la rivière. Pourtant, ces aménagements augmentent la pollution de l'eau par le ruissellement, accentuent l'érosion des berges et détruisent un habitat important pour la faune. Les travaux d'aménagement des rives sont donc réglementés, principalement par les municipalités et par le Ministère du développement durable, environnement, faune et parcs.

Aidez-nous en suivant la réglementation et les saines pratiques afin que l'aménagement de votre rive ou la construction de votre quai ne vienne compromettre la santé de la rivière. En construisant judicieusement, les générations futures pourront continuer de boire, pêcher et nager dans notre rivière.

Defending the Ottawa River. Protecting our Communities.

À la défense de la rivière des Outaouais. Pour la protection de nos communautés.

Le saviez-vous?

Les rives du Québec sont mieux protégées que celles de l'Ontario grâce à une réglementation plus sévère.



Réglementation pour les travaux riverains communs (2014)

Voici une liste des règles minimales à suivre pour les travaux les plus fréquemment réalisés au bord de l'eau.

Elles proviennent du MDDEFP et sont appliquées par toutes les municipalités au Québec.

Voyons-y, c'est dans l'intérêt de la rivière et des services qu'elle nous apporte!

Ce qui est permis:

- ✓ Stabiliser la rive pour enrayer l'érosion, en plantant de la végétation naturelle.
La raison? *Les racines préviennent mieux l'érosion que les murs de soutènement traditionnels, lesquels augmentent l'érosion à la base du mur.*
- ✓ Pour avoir un accès à l'eau, créer une ouverture dans la végétation n'excédant pas 5 mètres de largeur.
La raison? *C'est un compromis raisonnable pour avoir un accès à l'eau sans toutefois trop démunir la rive de sa végétation naturelle.*
- ✓ Construire un quai flottant, sur pieux ou sur pilotis, plutôt qu'un ouvrage en béton.
La raison? *Ces quais laissent passer plus de lumière et entravent moins la circulation de l'eau, ce qui est préférable pour l'habitat des poissons.*
- ✓ Construire un abri à bateau flottant n'excédant pas 20 m² de superficie. (attention, certaines municipalités l'interdisent!)
La raison? *Des ouvrages plus imposants bloquent trop la lumière du soleil.*

Ce qui ne l'est pas:

- ✗ Enlever la végétation à moins de 10 m (parfois 15 m) du bord de l'eau.
La raison? *C'est une zone tampon importante qui filtre la pollution et qui est en soi un habitat naturel.*
- ✗ Planter du gazon jusqu'au bord de l'eau.
La raison? *Les racines du gazon ne sont pas assez profondes pour empêcher l'érosion.*
- ✗ Creuser ou remblayer la rive ou le fond de l'eau.
La raison? *Cela nuit aux frayères, ces zones fragiles où le poisson pond ses œufs.*
- ✗ Mettre du sable pour créer une plage.
La raison? *L'eau va peu à peu enlever le sable et le déposer ailleurs où il risque de détruire des habitats aquatiques fragiles et des frayères.*
- ✗ Créer sa propre descente de bateau.
La raison? *La descente devient une voie d'accès directe que les eaux de ruissellement empruntent pour transporter la pollution jusqu'à l'eau.*
- ✗ Enlever la végétation et les roches de l'eau.
La raison? *Les poissons et d'autres animaux aquatiques en dépendent pour frayer se nourrir et s'abriter.*



Plusieurs de ces propriétés riveraines ne suivent pas les pratiques exemplaires, ce qui affecte la santé de la rivière.

Un permis ou un certificat de la municipalité est nécessaire pour la réalisation de tout travaux dans la bande riveraine. Vous aurez à soumettre une planification détaillée de votre projet à un inspecteur afin qu'il vérifie que le projet ne crée pas d'érosion, de pollution et la perte d'habitat naturel.

Pour plus de renseignements sur la réglementation, communiquez avec votre municipalité ou avec le Ministère du développement durable, de l'environnement, de la faune et des parcs.

www.mddefp.gouv.qc.ca
t.1.800.561.1616

Pour des renseignements sur la réglementation des rives en Ontario, veuillez consulter la fiche: Travaux près de l'eau (Ontario)

Pour des renseignements additionnels, visitez le www.ottawariverkeeper.ca